

Ce secteur de l'Ille-et-Vilaine est placé en

ALERTE SÉCHERESSE

pour l'eau potable et les eaux brutes

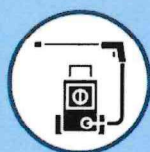
à partir du 12/07/2025

Pour connaître l'ensemble des restrictions et interdictions d'usages de l'eau potable et des eaux brutes, rendez-vous sur [VigiEau.fr](https://vigieau.fr)



Disposition spécifique au lavage des véhicules

il est autorisé uniquement en station de lavage professionnelle via :



• des pistes de lavage à haute pression :



Volume d'eau consommé
par cycle de lavage : litres



• des portiques de lavage équipés d'un dispositif de recyclage des eaux :



Volume d'eau consommé
par cycle de lavage : litres - % de recyclage

Pour information, consommation par habitant et par jour* : 136 litres**

*source : rapport 2021 sur les données 2019 de l'observatoire des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine (SMG 35)

** La consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

Pour en savoir + : <https://vigieau.gouv.fr/>
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>

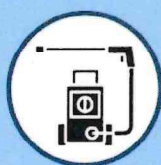
Ce secteur de l'Ille-et-Vilaine est placé en
ALERTE SÉCHERESSE
pour l'eau potable
à partir du 12/07/2025

Pour connaître l'ensemble des restrictions et
interdictions d'usages de l'eau potable et des
eaux brutes, rendez-vous sur [VigiEau.fr](https://vigieau.fr)



Disposition spécifique au lavage des véhicules

il est autorisé uniquement en station
de lavage professionnelle via :



- des pistes de lavage à haute pression :



Volume d'eau consommé
par cycle de lavage : litres



- des portiques de lavage équipés d'un
dispositif de recyclage des eaux :



Volume d'eau consommé
par cycle de lavage : litres - % de recyclage

Pour information, consommation par habitant et par jour* : 136 litres**

*source : rapport 2021 sur les données 2019 de l'observatoire des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine (SMG 35)

** La consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs
(industries, équipements publics, etc.).

Pour en savoir + : <https://vigieau.gouv.fr/>
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>